

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIÈS-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal
du 07 juin 2022**

Délibération N° : 20220607-04

OBJET : Participation au voyage scolaire de la classe de CE2 au CM2 de l'école d'Abriès-Ristolas -

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Abriès-Ristolas s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Abriès-Ristolas, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 31 Mai 2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

Florent BUES – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Philippe RIBOT – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – Emmanuel MIEGGE – Nicolas TENOUX – Joël GAUCHE – Charles LACROIX – Marie-Hélène FAROUZE -

POUVOIRS : 1

Dominique LEPAS a donné pouvoir à Joël GAUCHE.

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène FAROUZE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de voyage scolaire présenté par les enseignantes de l'école primaire d'Abriès-Ristolas ;

Il précise que ce voyage est organisé pour les élèves de la classe de CE2 au CM2 et que les 10 enfants de la classe y participeront.

Ce voyage scolaire à destination du REFUGE DU VISO (Commune d'ABRIES-RISTOLAS) aura lieu les 27 et 28 juin 2022.

Ce voyage est organisé dans le cadre de la collaboration avec le Parc Naturel Régional du Queyras, sur le thème des échanges transfrontaliers avec l'Italie et comporte notamment la visite du Tunnel de la Traversette (1^{ère} percée transalpine). Il se déroulera sur 2 jours en pension complète avec une nuit au Refuge CAF du Viso.

Monsieur le Maire indique que le cout de cette sortie scolaire est estimé à 470 € et propose que la commune participe à hauteur de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté par 12 voix pour :

Approuve la proposition du Maire,

Reconnaît l'intérêt pour les enfants d'une sortie scolaire au REFUGE DU VISO dans le cadre du projet pédagogique sur le thème des échanges transfrontaliers,

Décide d'allouer une subvention spécifique de **200 €** à la coopérative scolaire pour le financement de ce voyage scolaire,

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget général de la Commune par décision modificative.

Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir relative à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

